



Madame
Sylvie Arnaud
Présidente du Synode
Chemin du Fontenay 6
1400 Yverdon-les-Bains

Bussigny, le 13 mai 2015

Motion

Pour une contribution qui n'entame pas le minimum vital des paroisses

Madame la Présidente,

Certaines paroisses sont aujourd'hui découragées par une charge de contributions qui représente parfois plus de 60% de leurs revenus. Si rien ne change, elles vont droit dans le mur. Nous, c'est-à-dire quelques personnes venant de diverses régions de l'EERV, avons pris le temps d'analyser cette situation. Nous avons notamment constaté que :

- Le calcul des contributions fondé sur le seul critère du nombre de protestants met les paroisses qui ne vivent que de dons dans une situation d'extrême précarité par rapport à d'autres paroisses qui peuvent compter sur des sources de financement complémentaires.

Les corrections qui peuvent intervenir au niveau régional sont limitées et souvent difficiles à mettre en place. Elles peuvent être ressenties comme humiliantes.

- Il y a un seuil de contribution que l'on ne peut franchir, sous peine de tuer une paroisse à petit feu : trop de contributions signifient moins de possibilités de faire vivre la paroisse, moins de motivation, moins de paroissiens engagés, moins de dons... et une proportion encore plus grande de la contribution, etc.

Certaines paroisses sont déjà prises dans cette spirale négative de la démotivation.

- L'allègement proposé par l'EERV à certaines paroisses pour l'année 2015 a été le bienvenu, mais il ne constitue pas une réponse durable. Ce n'était d'ailleurs pas son but.
- La recherche active de ressources supplémentaires pour une paroisse en difficulté est sans doute une réponse possible, mais elle ne doit pas devenir le principal souci de ceux qui l'animent.

Au vu de ce qui précède, et sans remettre en cause le montant de la contribution globale, nous proposons au Synode d'adopter le texte de la motion ci-joint.

En vous remerciant par avance de vos bons soins, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Claude Wyssa
Membre du Synode



Motion du 13 mai 2015

Pour une contribution qui n'entame pas le minimum vital des paroisses

Le Synode demande au Conseil synodal de repenser la répartition des contributions, de telle sorte que toutes les paroisses puissent conserver de leurs ressources annuelles ce qui est nécessaire à leur ménage courant.

Dans cette perspective, le Synode propose notamment les pistes suivantes :

- L'ajout de critères supplémentaires au seul critère du nombre de paroissiens protestants pour calculer la clé de répartition (par exemple tenir compte du revenu des capitaux, du rendement des immeubles, etc.) ;
- la détermination d'un pourcentage maximum de la contribution des paroisses par rapport à ce qu'elles encaissent (par exemple 40%) ;
- la détermination d'un montant minimum annuel (minimum vital) de ressources inexigible qui tienne compte des besoins réels (ce minimum pourrait être déterminé sur la base des dépenses annuelles des cinq dernières années et régulièrement réexaminé) ;
- ou toute autre piste qui permette d'atteindre l'objectif fixé.

Les membres du Synode ci-après soutiennent cette motion :

<i>Région 1 – La Côte :</i>	<i>Mme Heidi Wild, Vich</i>
<i>Région 2 – Morges – Aubonne :</i>	<i>Mme Françoise Clerc, Préverenges Mme Josiane Pasche, Bière</i>
<i>Région 3 – Les Chamberonnes :</i>	<i>M. Claude Wyssa, Bussigny</i>
<i>Région 4 – Lausanne :</i>	<i>M. Henri Laufer, Lausanne</i>
<i>Région 5 – Gros-de-Vaud – Venoge :</i>	<i>M. Laurent Lasserre, Goumoens-la-Ville M. Daniel Marmet, Lussery-Villars Mme Danielle Staines, Clarmont</i>
<i>Région 6 – Joux – Orbe :</i>	<i>M. Pierre-Edouard Brun, Orbe</i>
<i>Région 7 – Nord vaudois :</i>	<i>M. Boris Voirol, Grandson</i>
<i>Région 8 – La Broye :</i>	<i>M. Olivier Delacrétaz, Essertes M. Dimitri Juvet, Granges-près-Marnand</i>
<i>Région 9 – Lavaux :</i>	<i>M. Christophe Rapin, Lutry</i>
<i>Région 10 – Riviera – Pays d'Enhaut :</i>	<i>M. Michel Henry, Les Monts-de-Corsier</i>

(les documents avec signatures ont été transmis séparément)